

Les documents en rouge sont à rendre obligatoirement ; les autres sont facultatifs.

Administration

- Avis d'affectation
- Impression du récapitulatif de préinscription Educonnet**
ou si vous n'avez pas pu valider votre préinscription sur Educonnect :
 - Fiche de renseignements
 - Fiche pédagogique
- Photocopie d'une pièce d'identité (Carte d'identité ou passeport)
Attention : pour 1^{ère} -term : celle qui sera utilisée pour l'inscription à l'examen
- Photocopie du livret de famille – complet avec parents et fratrie
- Photocopie du jugement de divorce, s'il y a lieu
- Terminale : copie du relevé de notes des épreuves anticipées du bac (sur le compte Cyclades de votre enfant).
- Terminale : photocopie de l'attestation de recensement (ou participation) à la journée de la citoyenneté.

Vie Scolaire

- Fiche droit à l'image et CNIL **signée.**
- Chèque de cotisation à la Maison des Lycéens (nom et prénom au dos du chèque).
- Demande d'hébergement à l'internat.

La signature de la fiche d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur de l'établissement : à consulter sur le site - cliquez ci-dessous :

<https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/presentation-du-lycee/vie-scolaire/reglement-interieur/>

Intendance

- Contribution à la caisse de solidarité (**sur volontariat**)
- Un RIB** - Inscrire les nom et prénom et niveau de l'élève au dos du RIB lisiblement

Infirmierie

- Fiche infirmerie **complétée recto/verso.**
- Copie du carnet de santé, page « vaccins ».**

Le cas échéant :

- Si PAP, PPS, PAI : copie des documents
- Si aménagements à l'examen déjà obtenus : copie de la notification

Pour l'internat : Les demandes seront étudiées en fonction des places disponibles. Les élèves retenus seront informés par courriel et recevront le règlement de l'internat. Les élèves non retenus seront informés par téléphone et par un courrier.

L'assurance scolaire est facultative pour les activités scolaires obligatoires. En revanche, elle est obligatoire et peut être exigée pour les activités facultatives organisées par l'établissement ainsi que pour les activités périscolaires (au restaurant scolaire par exemple). L'élève doit donc être en mesure de la présenter à tout moment.